

## La Croix, 12 janvier 2016

### **PAROLES JEAN-PIERRE SUEUR**

Vice-président PS de la commission des lois du Sénat

« L'indignité nationale est une peine infamante »

« La déchéance nous fait entrer dans des débats très dommageables et crée des divisions alors que nous avons besoin d'unité. Avec d'autres, nous défendrons un amendement instaurant une peine d'indignité nationale. Cette peine très infamante, validée par la Résistance, permet de priver un individu de ses droits civiques, de l'empêcher d'occuper des emplois publics, d'exercer une série de métiers, de porter une arme. Elle aurait le mérite de s'appliquer à tous les Français. C'est au Parlement de prendre ses responsabilités, a dit le président. J'y vois un signe d'ouverture. »

RECUEILLI PAR FLORE THOMASSET